



Pénalisé pour avoir grillé un feu rouge sur inter. SAMU 15

Par **lio13**, le **09/11/2009** à **17:49**

Bonjour,rnrnEtant ambulancier, en début d'année mon coéquipier et moi avons du intervenir sur une intervention (missionné par le centre SAMU 15). Durant le transport vers l'hôpital, un gendarme a constaté 2 infractions sans nous arrêter (feu rouge + ligne blanche). Je reçois, 10 mois plus tard, la sanction à mon domicile comme quoi j'ai perdu des points. Mon patron aurait du faire en sorte de contester le PV qui était adressé à l'entreprise. Ne m'ayant pas arrêté le gendarme n'a aucune preuve de celui qui conduisait vraiment. Comment puis-je faire désormais pour redresser cette histoire ?rnSuivant le décret n°2007-786 du 10 mai 2007 relatif au véhicules d'intérêt général inscrit au JORF n°109 du 11 mai 2007 page 8543 texte n°53rnsomme nous en droit ou non de franchir les feux rouge ? rnrnMerci de votre réponse.